



**Annnonce du Secrétariat du Sénat sur
la politique de non-acceptation de tout cadeau ou gratification
dans l'exercice des fonctions de l'année budgétaire 2025 (B.E. 2568)**

Le Secrétariat du Sénat, en tant qu'organisme relevant du Parlement, met constamment l'accent sur la création d'une culture de lutte contre la corruption et les abus de pouvoirs conformément aux principes de bonne gouvernance. En outre, il prend part à l'évaluation de l'intégrité et de la transparence en matière de performance des organismes publics depuis l'année budgétaire 2014 jusqu'à présent, visant à promouvoir et soutenir des comportements exemplaires de tous les agents de l'État au sein de l'organisation, ainsi qu'à renforcer le rôle du Secrétariat du Sénat dans la mise en œuvre des valeurs éthiques, morales et de la transparence.

Je soussignée, Secrétaire générale du Sénat, en qualité de responsable hiérarchique de l'ensemble des activités du Secrétariat du Sénat, proclame la politique de non-acceptation de tout cadeau ou gratification dans l'exercice des fonctions. Cette politique vise à informer les individus, les organismes et le public que le Secrétariat du Sénat **est un organisme où ni les cadres supérieurs ni les agents n'acceptent de cadeau ou gratification, qui ce soit avant, pendant ou après l'exercice de leurs fonctions.** De surcroît, ils n'exercent aucune fonction contraire aux lois, aux règlements ou aux déclarations susceptibles d'entraîner une corruption ou un abus de pouvoir dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Il est porté à la connaissance du public.

Fait le 27 novembre 2024.

P. Sat

(Mme. Pannita Satarntrapope)
Secrétaire Générale du Sénat